



# ENFANCE

→ LE SAINT-CLOUD DES PETITS

→ LE TEMPS DE L'ECOLE



# LE SAINT-CLOUD DES PETITS

## Les modes d'accueil

### LES CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

Les crèches accueillent prioritairement les enfants de parents qui travaillent. Elles sont dirigées par une puéricultrice diplômée d'Etat qui encadre un personnel qualifié dont le nombre est réglementé : chaque agent s'occupe de cinq enfants qui ne marchent pas encore ou de huit enfants qui marchent. Un médecin pédiatre et un psychologue sont attachés à l'établissement et interviennent une à deux fois par semaine.

Les enfants jusqu'à trois ans sont accueillis au sein des établissements du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

### Modalités d'inscription :

#### > Inscription

Au terme du 5<sup>e</sup> mois révolu de grossesse, les parents doivent se rendre au service municipal de la petite enfance, munis des pièces suivantes :

- attestation de grossesse, avec la date présumée de l'accouchement ;
- livret de famille ;
- pièces d'identité des parents ;
- dernier bulletin de salaire des parents ;
- justificatif de domicile.

● **Carrousel** (23 places pour la ville)  
2 rue Gaston Rollin  
Tél. : 01 49 11 61 63

● **Clair de lune** (60 places)  
2 rue du Calvaire  
Tél. : 01 46 02 41 64

● **La Farandole** (60 places)  
52 avenue Foch  
Tél. : 01 47 71 07 34

● **Les Lutins** (24 places)  
2 rue de l'Yser  
Tél. : 01 46 02 10 73

● **La Petite Sirène** (60 places)  
66 avenue Bernard Palissy  
*Ouverture rentrée 2008*

● **Silly** (45 places)  
6 place de Silly  
Tél. : 01 47 71 24 98

**> Confirmation d'inscription**

L'inscription doit être confirmée auprès du service municipal de la petite enfance dès la naissance de l'enfant, avec une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille.

**> Attribution**

Une commission se réunit pour attribuer les places disponibles après étude des dossiers.

- Réponse favorable : les familles sont informées par courrier.

Elles disposent alors d'un délai d'une semaine pour donner leur réponse, faute de quoi, la place est réattribuée.

- Réponse défavorable : également informées par courrier, les familles peuvent maintenir leur demande en retournant au service municipal de la petite enfance, le bulletin joint à la lettre de refus. L'acceptation dépendra alors des désistements. Le non-renvoi dudit bulletin entraînera l'annulation de l'inscription.



**LES HALTES-JEUX MUNICIPALES**

Les haltes-jeux sont des structures conçues en particulier pour les familles où l'un des parents ne travaille pas ou travaille à temps partiel. Elles accueillent les enfants de façon occasionnelle ou à temps partiel.

● **Kelly** (25 places le matin, 23 places l'après-midi)  
2 allée des Villes Jumelées  
Tél. : 01 47 71 07 05  
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 17h

● **La Baleine Bleue** (15 places)  
2 rue de l'Yser  
Tél. : 01 46 02 81 57  
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 17h30

● **Les Petits Loups** (15 places)  
27 rue Dailly  
Tél. : 01 47 71 17 48  
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 17h30

**Modalités d'inscription :**

**> Pour un maximum de 20h par semaine :**  
l'inscription s'effectue directement auprès de la directrice de la halte-jeux, sur présentation du carnet de santé et d'un justificatif de domicile sur la commune de Saint-Cloud.

**> Au-delà de 20h par semaine :**  
l'inscription se fait en mairie, auprès du service de la petite enfance, avec les pièces suivantes :

- attestation de grossesse, avec la date présumée de l'accouchement ;
- livret de famille ;
- pièces d'identité des parents ;
- dernier bulletin de salaire des parents ;
- justificatif de domicile.



**INFOS PRATIQUES**

**SERVICE MUNICIPAL DE LA PETITE ENFANCE**

13 place Charles de Gaulle  
Tél. : 01 47 71 53 65

Courriel : petite-enfance@saintcloud.fr  
Inscriptions :

lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h30  
et de 14h à 16h - le samedi sur rendez-vous.





## PARTICIPATION FINANCIÈRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, de nouvelles dispositions régissent le mode de calcul des participations familiales au sein des crèches et des haltes-jeux. Ce nouveau système résultant de la signature d'une convention entre la Ville et la Caisse d'Allocations

Familiales, repose sur la signature avec chaque famille d'un contrat d'accueil en nombre d'heures. Il s'agit d'instaurer une tarification individualisée basée sur un taux d'effort horaire adapté aux ressources de la famille.

Le calcul de ce tarif (mensuel) s'effectue de la manière suivante :

Ressources familiales X Taux d'effort horaire X Volume d'heures réservé X Nombre de jours par mois\*.

Le principe du taux d'effort horaire fixé par la Caisse d'Allocations Familiales s'applique ainsi :

TAILLE DE LA FAMILLE	TAUX D'EFFORT HORAIRE
1 enfant	0,06 %
2 enfants	0,05 %
3 enfants	0,04 %
De 4 à 7 enfants	0,03 %
8 enfants et plus	0,02 %

La CAF fixe un plafond de ressources mensuelles au-delà duquel le taux d'effort ne s'applique pas.  
Voir sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

\* La moyenne est calculée d'après les modalités définies par le règlement intérieur des établissements.

## LES GARDES ASSOCIATIVES ET PRIVÉES

● **Le Jardin enchanté** (20 places)

85 rue de Garches  
Tél. : 01 47 71 18 96  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h30.  
Ouvert aux enfants, dont les parents travaillent, qui atteindront deux ans au cours de l'année civile de leur admission et ce, jusqu'à trois ans. Même participation financière que pour les crèches municipales. Inscription en mairie au service de la petite enfance.

● **Crèche familiale** (30 places)

2 rue de l'Yser  
Tél. : 01 47 71 88 63  
Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 10h et de 14h à 15h.  
Elle regroupe des assistantes maternelles agréées encadrées par une équipe de professionnels. L'enfant est accueilli du lundi au vendredi chez l'assistante maternelle. À partir de ses 18 mois, une demi-journée par semaine, il se retrouve avec d'autres enfants dans des locaux adaptés où une éducatrice leur propose des activités d'éveil. Même participation financière que pour les crèches municipales. Inscription en mairie au service de la petite enfance.

● **Crèche Caribou** (35 places)

3 avenue de Fouilleuse  
Tél. : 01 46 02 37 37  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h30.  
Même participation financière que pour les crèches municipales. Inscription en mairie au service de la petite enfance.

● **Halte-jeux Opossum** (20 places)

7 bis avenue de Fouilleuse  
Tél. : 01 46 02 45 12  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h30.  
Même participation financière que pour les crèches municipales. Inscription en mairie au service de la petite enfance.

● **Les Petits Amis** (20 places)

5 parc de la Bérengère  
Tél. : 01 47 71 06 39  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h et le mercredi de 8h à 12h.  
À partir des 16 mois de l'enfant et jusqu'à ses 5 ans. Inscription auprès de la directrice.

● **L'atelier d'éveil la Palette Enchantée** (20 places)

38/40 boulevard de la République  
Tél. : 01 47 71 36 76  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.  
À partir des 20 mois de l'enfant. Inscription auprès de la directrice.

● **Les P'tits Clouds** (20 places)

Crèche parentale  
122/130 rue de la Porte Jaune  
Tél. : 01 46 89 62 95  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 18h45.  
Inscription en mairie au service de la petite enfance.

● **Halte garderie Petit à petit**

73 avenue du Maréchal Foch  
Tél. : 01 46 89 65 52  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 19h30.  
Inscription auprès de l'établissement.



## LES ASSISTANTES MATERNELLES LIBRES

Elles accueillent à leur domicile les enfants dont les parents travaillent, après agrément délivré par le service de la Protection Maternelle et Infantile.

Les assistantes maternelles sont rémunérées directement par les parents.

Renseignements auprès du Relais Assistantes Maternelles de l'association Enfance Et Famille.

### Enfance Et Familles de Saint-Cloud (EEF)

L'association Enfance Et Familles de Saint-Cloud a mis en place des structures agréées qui accueillent et informent les parents souhaitant confier leur(s) enfant(s) à une assistante maternelle ou à une assistante parentale :

- le Relais Assistantes Maternelles (RAM) ;
- le Relais Assistantes Parentales (RAP).

Grâce à un réseau de personnel qualifié, dont elle assure le suivi et la formation continue, EEF propose aux parents des solutions de garde individuelle adaptées.

Quatre matinées par semaine, le lieu se transforme en « minicrèche » et des ateliers d'éveil sont organisés pour les enfants.

## LES GARDES PARTAGÉES

Des annonces d'offres et de demandes de gardes partagées peuvent être publiées gratuitement dans le magazine de la Ville, *Saint-Cloud Informations*.

Inscriptions au service municipal de la petite enfance.

Ayez également le réflexe Internet et déposez une annonce sur le forum du site de la ville : [www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr)

### La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Cette structure du Conseil général accueille gratuitement les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans.

L'équipe est composée de médecins, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, sage-femmes, psychologues, psychomotriciens et éducatrices qui accueillent parents et enfants et répondent gratuitement aux questions des parents. Des consultations, des accueils « pesée-conseils » et des réunions avec les parents ont lieu régulièrement.

## INFOS PRATIQUES



### ENFANCE ET FAMILLES DE SAINT-CLOUD (EEF)

Maison sociale

18 rue des Ecoles

Tél. : 01 46 02 89 30 (RAM)

et 01 46 02 89 31 (RAP)

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 17h.

### CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

1 rue du Docteur Desfossez

Tél. : 01 55 57 11 90

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h30

et de 14h à 17h30.



## Les aides financières

### LES AIDES COMMUNALES

#### > La carte Famille

Elle est délivrée par le service Éducation de la mairie. Elle permet des réductions sur certaines prestations municipales et associatives.

*Voir page suivante.*

#### > L'Allocation municipale de garde d'enfants à domicile (AMGED)

La Ville attribue une aide mensuelle aux familles bénéficiaires du complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), versée par la CAF et disposant de ressources mensuelles ne dépassant pas un certain seuil. Une part supplémentaire est accordée pour un parent isolé.

#### > La prime au 3<sup>e</sup> enfant

La Ville attribue, à compter de la naissance ou de l'adoption du 3<sup>e</sup> enfant, aux parents ne bénéficiant pas de l'AMGED, une prime mensuelle jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Pour en bénéficier, justifier :

- d'une domiciliation à Saint-Cloud depuis au moins 2 ans ;
- d'une non-admission de l'enfant dans un établissement municipal ou associatif de petite enfance (sauf halte-jeux, pour moins de 20h par semaine) ;
- de l'âge de l'enfant (moins de 3 ans).

### LES AIDES DE LA CAF

Les aides de la CAF ont été refondues dans la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), qui comprend :

- une prime à la naissance ou à l'adoption, versée au 7<sup>e</sup> mois de grossesse ;
- une allocation de base versée de la naissance au mois précédant le 3<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant ;
- un complément de libre choix du mode de garde, versé de la naissance aux 6 ans de l'enfant, pour les parents qui font appel à une assistante maternelle agréée ou à une garde d'enfant à domicile ;

- un complément de libre choix d'activité, si l'un des parents ne travaille plus ou exerce une activité professionnelle à temps partiel.

Ces aides sont soumises à diverses conditions, notamment des conditions de ressources. Les montants, susceptibles d'évolution, sont renseignés par la CAF. Tous les formulaires de demande sont disponibles en agence ou téléchargeables depuis le site de la CAF.

### L'AIDE FISCALE : LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les parents peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt s'ils font garder leur enfant de moins de 6 ans à l'extérieur de leur domicile. Le crédit d'impôt est égal à 50 % des sommes versées (à une assistante maternelle ou à un établissement), après déduction du montant des aides perçues, et dans la limite d'un montant plafonné à 2 300 € par enfant.

### INFOS PRATIQUES

#### CAF

#### Accueil du public à l'agence de Suresnes

24 avenue du Général de Gaulle  
92150 Suresnes  
Tél. : 01 41 44 32 70

#### Adresse postale

CAF des Hauts-de-Seine  
Agence de Suresnes  
92847 Rueil-Malmaison cedex  
Tél. : 0 820 25 92 10 (0,112 €/min)  
Web : [www.92.caf.fr](http://www.92.caf.fr)

#### Permanences en mairie

Le vendredi de 14h à 16h  
(sauf vacances scolaires).





# LE TEMPS DE L'ÉCOLE



## INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires se font au service Éducation de la mairie. Les pièces à présenter lors de l'inscription sont :

- le livret de famille ;
- deux justificatifs de domicile.

## LA CARTE FAMILLE

La carte Famille\* permet de déterminer le montant de la participation des familles aux activités scolaires, extra-scolaires (cantine et repas en accueils de loisirs, études dirigées, halte-jeux...) et associatives (inscriptions au conservatoire ou à l'ECLA notamment).

Elle est basée sur le calcul du quotient familial. Ce calcul se fait en divisant le total des ressources nettes mensuelles de la famille (allocations familiales - sauf APL - et primes comprises) par le nombre de personnes vivant au foyer fiscal (parents + enfant(s) à charge et en cours d'études).

Une part supplémentaire est accordée pour un parent isolé. Les dossiers de réduction sont établis en mairie, par le Pôle Enfance, éducation et jeunesse.

Pièces à fournir (le dossier doit nécessairement être complet pour donner droit au tarif préférentiel) :

- 3 derniers bulletins de salaire des différentes personnes de la famille ;
- récépissé des allocations familiales ;
- carte vitale ;
- avis d'imposition de l'année précédente (ou à défaut, le double de la déclaration des revenus de l'année précédente + la fiche de paie de décembre de la même année) ;
- quittance de loyer ;
- livret de famille.

Et le cas échéant :

- attestation de pension alimentaire ;
- carte de séjour ou de travail pour les étrangers ;
- certificat d'hébergement.

La carte mentionnera les noms et prénoms des parents et enfants, l'année en cours et la tranche du quotient familial dans laquelle s'inscrit la famille.

### Tranches du quotient familial :

*Informations publiées dans le magazine municipal de septembre.*

\*Attention : il n'y a pas de rétroactivité. Les réductions auxquelles la carte Famille ouvre droit sont effectives à compter du mois de dépôt de dossier.

## Une journée à l'école

### LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Un ramassage scolaire est organisé quatre fois par jour pour les écoles du Centre, de Montretout et des Coteaux. Les inscriptions sont prises en charge par le service municipal Éducation. Se munir d'une photo d'identité de l'enfant. Une carte trimestrielle lui sera délivrée, qu'il devra toujours porter sur lui.

#### Tranches des transports :

Informations publiées dans le magazine municipal de septembre.

### LE RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque école dispose d'un restaurant scolaire pour accueillir les enfants de 11h30 à 13h30.

#### Tarifs des repas :

Informations publiées dans le magazine municipal de septembre.

## INFOS PRATIQUES



### SERVICE MUNICIPAL ÉDUCATION

13 place Charles de Gaulle  
Tél. : 01 47 71 53 45 / 53 46  
Courriel : education@saintcloud.fr

### INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

13<sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine  
7 rue René Weill  
Tél. : 01 46 02 17 52

### INSPECTION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE

Avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex  
Tél. : 01 40 97 20 00

### CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

10 rue Liot  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tél. : 01 46 21 24 39

### RECTORAT DE VERSAILLES

3 boulevard de Lesseps  
78000 Versailles  
Tél. : 01 30 83 40 70



## Les établissements scolaires



### LES ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

**1** | **Maternelle du Centre**  
17 rue Anatole Hébert  
Tél. : 01 46 02 21 55

**2** | **Maternelle des Coteaux**  
60 avenue Bernard Palissy  
Tél. : 01 46 02 36 47

**3** | **Maternelle de Fouilleuse**  
1 avenue de Fouilleuse  
Tél. : 01 46 02 56 54

**4 | Maternelle Louis Pasteur**

8 rue de Garches  
Tél. : 01 47 71 67 65

**5 | Maternelle de Montretout**

9 bis rue René Weill  
Tél. : 01 47 71 74 52

**6 | Maternelle du Val d'Or**

4 rue Michel Salles  
Tél. : 01 47 71 74 63

**LES ÉCOLES  
ÉLÉMENTAIRES  
PUBLIQUES**

**7 | Ecole du Centre**

2 rue des Ecoles  
Tél. : 01 46 02 69 32

**8 | Ecole des Coteaux**

82 boulevard Sénard  
Tél. : 01 47 71 22 28

**3 | Ecole de Fouilleuse**

1 avenue de Fouilleuse  
Tél. : 01 47 71 84 59

**9 | Ecole de Montretout**

3 rue René Weill  
Tél. : 01 47 71 82 05

**6 | Ecole du Val d'Or**

4 rue Michel Salles  
Tél. : 01 47 71 81 30

**LES ÉCOLES PRIVÉES**

**10 | Ecole Saint-Joseph**

maternelle et élémentaire mixtes ;  
école sous contrat simple  
8 rue Emile Verhaeren  
Tél. : 01 46 02 49 82

**11 | Institution Saint-Pie X**

maternelle et élémentaire  
mixtes jusqu'au CE2,  
filles à partir du CM1 ;  
école sous contrat simple  
19 rue des Ecoles  
Tél. : 01 46 02 58 43

**12 | Cours privé des Coteaux**

maternelle et élémentaire  
mixtes ; école hors contrat  
29 avenue Bernard Palissy  
Tél. : 01 46 02 53 72

**13 | Ecole Montessori bilingue**

maternelle et élémentaire mixtes ;  
école hors contrat  
5 rue de Garches  
Tél. : 01 46 02 64 33 /  
01 47 71 61 03  
<http://embcci.club.fr>

**14 | Deutsche Schule Paris**

école allemande mixte ;  
de la maternelle au baccalauréat ;  
école hors contrat  
18 rue Pasteur  
Tél. : 01 46 02 85 68  
[www.deutscheschuleparis.com](http://www.deutscheschuleparis.com)

**15 | American School of Paris**

école américaine mixte ;  
de la maternelle au baccalauréat ;  
école hors contrat  
41 rue Pasteur  
Tél. : 01 41 12 82 82  
[www.asparis.org](http://www.asparis.org)





## LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### > Le sport

Pour favoriser la pratique du sport par tous les enfants, le Ville a choisi, en partenariat avec l'Education nationale, de mettre à disposition des écoles cinq éducateurs des activités physiques et sportives (APS).

### > L'initiation aux langues étrangères

Saint-Cloud participe au financement des cours d'initiation aux langues européennes (anglais ou allemand). Les séances ont lieu deux fois par semaine et durent 45 minutes pour les classes du CE2 au CM2.

### > La musique

Saint-Cloud finance l'enseignement de la musique et du chant de la grande section de maternelle au CM2, enseignement réalisé par des professeurs du conservatoire homologués par l'Education nationale.

### > L'informatique

Toutes les écoles élémentaires sont équipées d'une salle informatique utilisée par les élèves encadrés par leurs professeurs.

## LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### > L'accueil périscolaire

Chaque école maternelle propose un accueil le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h, encadré par des animateurs diplômés.

**Tarifs :** Informations publiées dans le magazine municipal de septembre.

### > Les études dirigées

Dans chaque école élémentaire, les enfants ont la possibilité de travailler de 16h30 à 18h sous la surveillance d'un enseignant. Les inscriptions sont prises dans les écoles.

**Tarifs :** Informations publiées dans le magazine municipal de septembre.

## LE RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Ce service, mis en place par le ministère de l'Éducation nationale dans les écoles maternelles et élémentaires, a pour objectifs de prévenir les difficultés et de favoriser la réussite scolaire.

## LES COUPS DE POUCE PÉDAGOGIQUES

### > Les Programmes d'Aide à la Lecture (PAL)

Gérés par le Conseil général et l'Éducation nationale, les PAL sont des pôles d'aide à l'apprentissage de la lecture fournissant un soutien spécifique gratuit à des enfants volontaires, à l'aide de l'informatique. Des PAL fonctionnent le mercredi matin à l'école du Centre et à l'école des Coteaux.

### > L'Association de Soutien Scolaire et d'Aides aux Jeunes (ASSAJ)

L'ASSAJ apporte un soutien aux élèves en difficulté scolaire du cours préparatoire à la terminale, et vient en complément des actions mises en place dans les établissements. Son action bénévole s'adresse principalement aux enfants de familles ne disposant pas de moyens financiers nécessaires à la remise à niveau d'un élève.

### > L'Entraide sociale de la Passerelle

#### • Le soutien scolaire

Dans le cadre de la Charte Nationale d'accompagnement à la scolarité, la Passerelle propose aux enfants du CP à la 3<sup>e</sup> un accompagnement scolaire basé sur la mise en place d'une méthodologie de travail, l'aide aux devoirs et une ouverture culturelle favorisant la réussite scolaire. Ces activités se déroulent le soir après l'école et le samedi matin.

#### • Le Point Écoute Famille

Accueil et écoute pour toute question liée à l'éducation.

## INFOS PRATIQUES



### RASED

Tél. : 01 46 02 65 71

### ASSAJ

6 parc de Béarn

Tél. : 01 47 71 60 84 (Jacques Rubió)

### L'ENTRAIDE SOCIALE DE LA PASSERELLE

31 bis boulevard Sénard

Tél. : 01 46 02 00 56

Courriel : entrpasserelle@wanadoo.fr

### POINT ÉCOUTE FAMILLE

Maison Sociale

18 rue des Écoles

Tél. : 01 46 02 25 69

le samedi de 10h à 12h ou sur rdv

### CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

18 rue Gounod

Tél. : 01 46 02 32 49

### ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES ENFANTS PRÉCOCES

13 bis rue Albert Joly

78110 Le Vésinet

Tél. : 01 34 80 03 90 / 03 48

### CENTRE DIAGNOSTIC ET BILAN DYSLEXIE – DYSPHASIE

Hôpital Raymond Poincaré

Service de neurologie

et de rééducation infantile

104 boulevard Raymond Poincaré

92380 Garches

Tél. : 01 47 10 76 58



## La caisse des écoles

Etablissement public local, la caisse des écoles a pour objet de faciliter l'action éducative des écoles, de promouvoir et gérer des activités contribuant à l'épanouissement des enfants et de permettre aux enfants de familles disposant de revenus modestes de participer aux activités proposées dans ce cadre.

L'adhésion à la caisse des écoles est obligatoire pour accéder à ces activités. Elle se fait au service Jeunesse de la mairie. Se munir du numéro d'allocataire de la CAF.

Dans le cadre scolaire, l'intervention de la caisse des écoles est multiple :

- elle mène une action sociale et éducative par le biais d'attributions de bourses et d'allocations ;
- elle fournit des aides ponctuelles aux Projets d'Actions Educatives ;
- elle participe au financement des garderies des écoles maternelles ;
- elle met en place divers ateliers pendant le temps de repas du midi.

Dans le cadre périscolaire, la caisse des écoles gère les accueils de loisirs. Les accueils de loisirs fonctionnent uniquement en journée continue. Les inscriptions ont lieu au service Jeunesse de la mairie, dans la limite des places disponibles, pour des périodes déterminées :

- par trimestre pour tous les mercredis de l'année ;
- par périodes de vacances scolaires.

Il existe cependant quelques possibilités de journées « à la carte ». Une inscription est obligatoire avant chaque période.

*Attention : les inscriptions enregistrées en dehors des délais seront majorées de 100 %. Toute inscription prise est définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les meilleurs délais.*

**Tarifs :** Informations publiées dans le magazine municipal de septembre. Les repas, calculés en fonction du quotient familial, sont à régler directement auprès de la société de restauration.

## LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

L'équipe d'animateurs accueille des enfants scolarisés en maternelle et leur propose des activités manuelles (peinture, découpage...), d'expression (chant, danse, spectacle...) et de découverte (cinéma, sortie...).

### ● Accueil des Coteaux

Pour les enfants de l'école maternelle des Coteaux  
60 avenue Bernard Palissy  
Tél. : 01 46 02 41 62  
Ouverture : de 7h30 à 18h30  
les mercredis et petites vacances scolaires ; ouvert en juillet - fermé en août (regroupé à l'accueil Hébert).

### ● Accueil Val d'Or

Pour les enfants des écoles maternelles du Val d'Or et de Fouilleuse  
4 rue Michel Salles  
Tél. : 01 46 89 66 26  
Ouverture : de 7h30 à 18h30  
les mercredis et vacances scolaires (petites et grandes).

### ● Accueil Hébert

Pour les enfants des écoles maternelles du Centre et Pasteur  
17 rue Anatole Hébert  
Tél. : 01 49 11 17 25  
Ouverture : de 7h30 à 18h30  
les mercredis et vacances scolaires (petites et grandes).

### ● Accueil Montretout

Pour les enfants des écoles maternelles de Montretout et Pasteur  
9 bis rue René Weill  
Tél. : 01 46 02 47 73  
Ouverture : de 7h30 à 18h30  
les mercredis et petites vacances scolaires ; ouvert en juillet - fermé en août (regroupé à l'accueil Val d'Or).

## LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Complémentaires au temps scolaire, ces accueils contribuent au développement et à l'éveil des enfants par le biais de loisirs divers. Ainsi, l'équipe d'animateurs propose des ateliers d'expression, des activités

sportives, des sorties éducatives, l'accès à la médiathèque. Un ramassage en car est organisé dans les différents quartiers à destination des deux centres.

### ● Accueil Fouilleuse

Pour les enfants des écoles du Val d'Or, de Fouilleuse et des Coteaux  
5 avenue de Fouilleuse  
Tél. : 01 46 02 56 59  
Ouverture : de 7h30 à 18h30  
les mercredis et petites vacances scolaires ; ouvert en juillet - fermé en août (regroupé à l'accueil Gounod).

### ● Accueil Bords de Seine

62 avenue Bernard Palissy  
Ouverture rentrée 2008

### ● Accueil Gounod

Pour les enfants des écoles du Centre, de Montretout ainsi que ceux qui n'habitent pas Saint-Cloud mais dont les parents y travaillent.  
7 bis rue Gounod  
Tél. : 01 46 02 34 57  
Ouverture : de 7h30 à 18h30  
les mercredis et vacances scolaires (petites et grandes).

## Les centres de vacances

Des séjours de 10 jours à 3 semaines sont organisés en Savoie et en Loire-Atlantique dans les centres de vacances de la Ville durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été pour diverses tranches d'âge entre 7 et 16 ans selon le type de séjour.

### TAMIÉ

Situé à 960 m d'altitude, au cœur de la Savoie, à mi-chemin entre Albertville et le lac d'Annecy, le centre de Tamié offre un environnement particulièrement riche tant en hiver qu'en été. Centre de vacances et classes de découvertes bénéficient ainsi d'une large gamme d'activités sportives et culturelles qui font de Tamié un lieu où l'on aime revenir. Activités d'été : tennis, poney, voile sur le lac d'Annecy, randonnée, escalade, rafting, nuit en refuge, camping, visite de l'abbaye de Tamié, grands jeux, veillées, informatique. Activités d'hiver : ski alpin, ski de fond, luge, raquettes ; passage des tests : étoiles, flèches, chamois ; activités d'intérieur, veillées. La Ville dispose, à proximité du centre, d'une piste avec remontée mécanique qui permet aux enfants un apprentissage efficace du ski alpin.

**BLOG :** Pour que les parents soient régulièrement informés, la Ville a ouvert le « blog Tamié ».

Ce journal de bord, alimenté par les enfants et les animateurs pendant toute la durée du séjour, n'est accessible qu'aux parents, et sur invitation.

### SAINT-BRÉVIN

Situé en Loire-Atlantique, au sud de la Bretagne, le centre de Saint-Brévin offre, outre de magnifiques plages propices à la baignade, un environnement riche : ports de pêche, parc de la Brière et ses canaux, Saint-Nazaire, marais salants, arrière-pays de bocage idéal pour le camping. Activités : tennis, football, voile, catamaran, volley-ball, camping, char à voile, baignade, tir à l'arc, équitation, visites, activités d'intérieur.

## INFOS PRATIQUES

### PÔLE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Hôtel de Ville  
13 place Charles de Gaulle  
Tél. : 01 47 71 54 33 / 53 27  
Courriel : jeunesse-sport@saintcloud.fr





# Deutsche Schule Paris

## ÉCOLE ALLEMANDE DE PARIS



Ecole privée sous contrat du Ministère de l'Éducation allemand

*Salle des fêtes - Piscine - Terrain de sports - Grand terrain scolaire arboré et clôturé*

Etablissement : Externat, Demi-pension  
Niveau : Maternelle - Ecole primaire - Collège - Lycée  
Diplômes : Baccalauréat allemand, AbiBac = double délivrance

Nos programmes scolaires et extra-scolaires, très variés, tiennent compte de la diversité de nos élèves et aident à les encourager et à les soutenir individuellement.

Une vie culturelle variée s'offre aux élèves :

- Théâtre, chœur et orchestre de chambre
- Concours de traduction
- Rencontres Franco-Allemandes
- Sports
- Ecole de Musique Franco-Allemande (EMFA)
- Echanges scolaires



Plus de 50% des élèves choisissent la double délivrance.  
Les diplômes permettent l'inscription aux universités allemandes, françaises et internationales.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

[www.deutscheschuleparis.com](http://www.deutscheschuleparis.com)

VOTRE CONTACT

[info@deutscheschuleparis.com](mailto:info@deutscheschuleparis.com)

18, rue Pasteur

92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 46 02 85 68

Fax : 01 46 02 75 92

MATERNELLE

7, rue de Garches

92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 47 71 14 35